Creusot Montceau Communauté Urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

N°24SGADP0102

DECISION

<u>OBJET</u>: Signature d'une convention portant sur la cession de droits de reproduction d'une photographie issue des collections de l'Ecomusée aux éditions Hachette livre

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES.

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023 devenu exécutoire le 26 décembre 2023 accordant délégation de signature du président à Monsieur Cyril GOMET, 13ème vice-président en charge du patrimoine,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur « la signature de conventions portant sur le droit d'auteur, que ces conventions concernent l'acquisition par la communauté urbaine du droit d'exploiter l'image d'un bien, ou bien qu'elles permettent de céder à un tiers le droit de reproduction ou le droit de représentation d'un bien pour lequel la communauté urbaine est propriétaire ou exploitant des droits d'auteur ».

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 juin 2020, devenue exécutoire à compter du 23 juin 2020, fixant à 105 € le tarif de reproduction d'une image en quart de page dans un ouvrage papier dont le tirage est supérieur à 15001 exemplaires,

Considérant la demande formulée par les éditions Hachette livre (11, rue Paul-Bert, 92247 MALAKOFF CEDEX), de pouvoir utiliser six photographies pour illustrer un livre,

Considérant qu'il convient d'autoriser la conclusion d'une convention à titre payant portant sur la cession de ces droits au bénéfice des éditions Hachette livre pour cette réalisation,

DECIDE ce qui suit :

 De passer une convention portant sur la cession du droit de reproduction de photographies appartenant aux collections de l'Ecomusée, avec les éditions Hachette livre, pour la reproduction de ces photographies dans un livre scolaire, intitulé Histoiregéographie-EMC 1re séries technologiques, tirage à 8500 exemplaires;

- De préciser que cette convention donnera lieu au versement d'une redevance de 630 euros
- D'autoriser Monsieur Cyril GOMET, 13ème vice-président en charge du patrimoine de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer, au nom de la communauté urbaine, la convention réglant les conditions de cette cession ;
- Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 29 février 2024

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 11 mars 2024 et publié, affiché ou notifié le 11 mars 2024 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Cyril GOMET

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le vice-président,

Cyril GOMET